

Annexe 4

Annexe 8/1 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 3 juin 2009 portant exécution du décret du 18 octobre 2007
relatif aux services de taxis et aux services de location de voitures avec chauffeur

USAGE PRIVÉ

N° d'immatriculation :

N° d'identification :

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 11 juillet 2013 modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 3 juin 2009 portant exécution du décret du 18 octobre 2007 relatif aux services de taxis et aux services de location de voitures avec chauffeur

Namur, le 11 juillet 2013.

Le Ministre-Président,
R. DEMOTTE,

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement
du Territoire et de la Mobilité
P. HENRY